



Retranscription du point de presse hebdomadaire de l'ONUCI

(Abidjan, le 23 juin 2011)

Kenneth Blackman (Porte-parole adjoint de l'ONUCI) : Mesdames et messieurs, bonjour. Bienvenues à la conférence de presse hebdomadaire de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI). Nous avons deux présentations aujourd'hui.

D'abord le Directeur par intérim de la Division des Droits de l'Homme, Guillaume Ngefa, fera le point de la situation des droits de l'homme. Puis M. Mamadou Ball, Représentant de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) nous parlera de la campagne actuelle contre la poliomyélite. Avant de passer la parole à M. Ngefa, j'ai quelques annonces à faire.

Dans le cadre de sa campagne de sensibilisation en faveur du renforcement de la cohésion sociale et de la réconciliation nationale, l'ONUCI organise dans les jours à venir plusieurs activités : D'abord, il y aura des ateliers à l'intention de représentants communautaires à Niabé (dans le Moyen Comoé), à Akoupe pour l'Agneby, et à Bobi, pour le Worodougou. Il y aura également une caravane scolaire à Gagnoa, ainsi que des activités sportives à Kregbe et Koffi Amonkro (Nzi Comoé). Dans le même cadre, la Mission poursuivra ses Journées dites « Journées de l'ONUCI » les 28, 29 et 30 juin 2011, à Sassandra.

Finalement, il y aura des séminaires à l'intention de représentants de la société civile de cinq régions. Ces séminaires ont pour but de permettre aux participants de mieux détecter les situations et événements qui peuvent mettre à risque la cohésion sociale, de mieux les prévenir et aussi de mieux les gérer. Ces séminaires auront lieu à Yamoussoukro (Lacs), Man (18 Montagnes) Touba (Bafing), Duekoue (Moyen Cavally) et Daloa (Haut Sassandra). Je passe maintenant la parole à M Guillaume Ngefa pour le point des droits de l'homme.

Guillaume Ngefa (Directeur par intérim de la Division des Droits de l'homme de l'ONUCI) : Merci Ken. Mesdames et messieurs, chers collègues, bonjour. Au cours de la semaine en revue, la Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI a achevé les investigations qu'elle a menées dans le cadre des violences postélectorales, couvrant la région d'Abidjan. Les conclusions de cette enquête seront rendues publiques une fois que le rapport sera soumis au Bureau du Haut Commissariat aux Droits de l'Homme à Genève et la procédure d'approbation finalisée.

Le 15 juin dernier, à Genève, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a examiné, lors de sa 17^{ème} session, le rapport de la commission d'enquête internationale indépendante sur la Côte d'Ivoire ainsi que le

rapport de la Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme sur la situation des droits de l'homme en Côte d'Ivoire. Suite à cet examen, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a décidé, dans sa résolution 17/27 adoptée le 17 juin, de créer pour un an un mandat d'expert indépendant pour la Côte d'Ivoire. Cet expert sera désigné par le Conseil des droits de l'homme et sera chargé d'assister le gouvernement et autres acteurs dans le suivi de la mise en œuvre des recommandations de la Commission d'enquête internationale et celles du Conseil des droits de l'homme. Comme vous le savez déjà, la Cour pénale internationale effectuera une visite en Côte d'Ivoire du 27 juin au 4 juillet. L'ONUCI apportera un soutien logistique à la délégation, qui sera dirigée par l'adjoint au procureur, Mme Fatou Bensouda. Il s'agit ici de clarifier le rôle de l'ONUCI, qui se limite uniquement à une assistance logistique. A cet égard, l'ONUCI facilitera aussi le déplacement des membres de la délégation à l'intérieur du pays.

L'ONUCI se félicite aussi du relâchement, le 18 juin dernier, des 17 personnalités qui étaient placées en résidence surveillée à l'Hotel Pergola. Il y a lieu de rappeler ici que, dans le cadre de son mandat de protection et de l'observation des personnes mises en détention, la Division des Droits de l'Homme a effectué plusieurs visites à l'Hôtel Pergola. Elle a eu des entretiens privés avec des dignitaires de l'ancien régime, parmi lesquels l'ancien premier ministre et l'ancien ministre des affaires étrangères, ainsi qu'avec leurs avocats. Au cours de ces entretiens, en aucun moment ces personnalités n'ont fait mention de cas de mauvais traitements ou de torture. Ils se sont plaints néanmoins qu'ils n'avaient pas la possibilité de communiquer avec l'extérieur, notamment les membres de leur famille. Il convient également de clarifier que l'ONUCI n'assure en aucun moment la sécurisation de Pergola, dont la responsabilité première incombe au gouvernement. La présence des soldats de l'ONUCI en ces lieux entre dans le cadre du mandat général de l'ONUCI visant à protéger les civils ainsi que les personnalités ivoiriennes dans le cadre des différents accords, de sorte que les personnalités qui sont présentement en résidence surveillée en ces lieux ne fassent l'objet d'exactions ou que leur vie ne soit pas mise en danger.

La Division des Droits de l'Homme de l'ONUCI continue de faire le suivi de nombreuses violations des droits de l'homme dans le pays, notamment celles imputées aux éléments des FRCI, qui continuent d'utiliser la force de façon excessive. Au cours de la période en revue, les éléments des FRCI sont également impliqués dans au moins sept incidents, dont des cas d'exécutions sommaires. La Division des Droits de l'Homme a documenté des cas où les éléments des FRCI s'ingèrent dans le règlement de litiges fonciers et posent des actes relevant de la compétence de la justice. A cet effet, la Division a effectué des missions à Yopougon, Affery, Dzeudji Akoupé, Blanfla (12 km de Bouaflé), Becouefin, et Gbagbam, où plusieurs incidents ont eu lieu. Au cours de ces incidents, des éléments des FRCI ont tué au moins huit personnes et blessé plusieurs autres. Au moins 30 autres personnes ont été arbitrairement arrêtées et détenues. Certaines victimes ont été soumises à des actes de torture et de mauvais traitements. Plusieurs cas de racket et d'extorsion de biens ont été également signalés. En ce qui concerne les violences faites aux femmes et aux enfants, au moins cinq cas de viol ont été documentés à Bouna, à Kagbé (52 km de Divo), à Mahanadoun, Saykro et Bondoukou. Deux enfants âgées de 7 et 8 enfants figurent parmi les victimes. L'une des victimes a été violée par son père. Un mineur âgé de 10 ans est également impliqué dans l'un des cas de viol sur mineure.

Recommandations : L'ONUCI demande encore une fois aux autorités ivoiriennes de procéder à des enquêtes sur les faits susmentionnés. Cela

aidera à mettre un terme à l'impunité. Les exactions continues imputées à certains éléments incontrôlés risquent de mettre en péril le processus de paix et de réconciliation qui est actuellement en cours. A cet effet, le gouvernement doit s'assurer que les professionnels du métier, notamment la police et la gendarmerie, conduisent des missions de maintien de l'ordre en Côte d'Ivoire.

KB : Merci Guillaume. J'invite le Dr Ball à venir nous adresser la parole.

Dr Mamadou Ball (Représentant OMS en Côte d'Ivoire) : Merci. Mesdames et messieurs, la Côte d'Ivoire va organiser du 24 au 27 juin des Journées nationales de vaccination contre la poliomyélite. Tous les enfants, de 0 à 59 mois, soit près de 7 millions d'enfants, doivent être vaccinés lors de ce second passage, le premier ayant eu lieu du 27 au 30 mai 2011. Je voudrais d'abord et avant tout préciser que c'est le Ministère de la santé et de la lutte contre le Sida qui en a l'entière responsabilité. Plusieurs partenaires apportent leur appui à cette campagne, en particulier, et à la lutte contre la poliomyélite en général. Parmi ceux-ci on peut citer l'OMS, Rotary international, L'Unicef, le CDC, l'Alliance mondiale pour les vaccins (GAVI) et bien d'autres.

Pour rappel, la poliomyélite est une maladie contagieuse due à un virus communément appelé poliovirus sauvage. Elle passe souvent inaperçue. Dans sa forme la plus grave et la plus connue du public, la poliomyélite se manifeste par une paralysie d'un ou de plusieurs membres chez l'individu atteint. C'est en 2009 que remonte la dernière épidémie de polio en Côte d'Ivoire avec 26 cas. Depuis le début de l'année 2011, le pays fait face à une nouvelle épidémie de polio. A la date du 31 juin, les données transmises à l'OMS par les autorités nationales font état de la détection de 11 cas de polio dans huit districts sanitaires, notamment Soubré, Duékoué, Abobo, Dabou, Divo, Jacqueville et Vavoua.

Je rappelle que l'objectif en ce qui concerne cette affection, la polio et son éradication, est qu'aucun cas ne doit plus exister dans le monde. Au niveau mondial, 195 cas de poliomyélite ont été observés en 2011 dans 13 pays, ceci à la date du 21 juin. Au niveau de l'Afrique de l'ouest, la mise à jour des données à la date du 16 juin nous donne dix-sept cas de poliomyélite notifiés dans cinq pays. La campagne qui débute demain sera synchronisée avec plusieurs pays en Afrique de l'ouest, notamment avec les pays voisins de la Côte d'Ivoire, c'est à dire avec le Mali, le Burkina Faso, la Guinée et le Libéria. Ceci afin de permettre que les enfants qui se déplacent puissent bénéficier de la vaccination.

Il est important d'organiser plusieurs passages au cours d'une même année car dans nos pays, compte tenue des conditions d'hygiène et d'autres facteurs, notamment les parasitoses, il peut arriver que les enfants vaccinés ne développent pas une immunité suffisante après une seule vaccination et en répétant donc la vaccination, on augmente la chance pour ses enfants de se prémunir contre cette maladie qui, comme nous l'avons dit tantôt, peut donner des séquelles irréversibles. Voilà pourquoi on va associer, au cours de cette seconde campagne, à la vaccination, une supplémentation en vitamine A et le déparasitage des enfants, toutes activités qui vont aider au renforcement de l'immunité des enfants.

Je voudrais tout en terminant, mesdames et messieurs, insister sur deux points essentiels. Le premier c'est d'abord de rappeler que le rôle principal en

matière de vaccination, en particulier, tout comme pour la santé en général, le leadership revient aux autorités nationales dont nous saluons l'engagement. Le second point, c'est de vous féliciter, vous les médias, pour le rôle capital que vous jouez pour la promotion de la santé en général et pour la lutte contre la polio en particulier. Pour cette campagne et pour celles qui vont suivre, aucun enfant ne doit y échapper. Merci pour votre attention, je suis à votre disposition si vous avez des questions à poser.

Extrait...

Ben Allah (Scotland Tribune) : M. Ngefa, concernant les droits de l'homme, il a évoqué des cas d'exécution sommaire. Est-ce qu'il pourra nous donner des détails sur ces personnes qui ont été exécutées de façon sommaire? Des précisions sur les endroits et les circonstances de ces drames ? Est-ce qu'également, il pourra nous donner des détails sur ce qui est survenu hier entre les FRCI, dit-on, et la Gendarmerie à Yopougon. En ce qui concerne l'OMS, si la polio est liée à l'insalubrité ou à des questions d'hygiène, est-ce que l'OMS a des moyens de contrôler notamment la qualité de l'eau ici en Côte d'Ivoire ? Et si oui, qu'est-ce qui est fait dans ce sens ?

KB : Je crois qu'on va commencer par les questions qui se rapportent aux droits de l'homme et puis, on va donner au Docteur l'occasion de répondre à la question qui le concerne.

GN: Vous avez vu que de temps en temps nous faisons le point de la situation des droits de l'homme et ce point est basé sur un examen minutieux de cas d'allégations vérifiées sur le terrain. [...] Ces cas sont actuellement en train d'être investigués. Et au moment opportun nous le rendrons public. Par ce qu'il y a énormément d'allégations, surtout dans la ville d'Abidjan [...] Je pense que là le Gouvernement, en prenant des mesures de réduire, par exemple, le nombre de barrages, de faire en sorte que les personnes qui sont impliquées dans ces genres de choses puissent être traduites devant les cours des tribunaux, va rassurer tout le monde et nous essayons de suivre ça aussi. En ce qui concerne les détails des exactions sommaires, je vous ai donné les lieux où les investigations ont été éventuellement conduites. On a parlé de Yopougon, Affery, Dzeudji, Akoupé, Blanfla, Becouefin etc. Je vous ai parlé d'au moins - nous avons documenté - il y a eu plusieurs incidents. Mais on a seulement donné les incidents où les enquêtes ont été réellement menées, où nous avons des conclusions. Donc au moins huit personnes ont été tuées par les FRCI. Il s'agit des cas d'exécutions sommaires extrajudiciaires. Je vous ai donné aussi le nombre des blessés, qui est d'une trentaine. Alors pour nous, ces informations sont des faits qu'on met à la disposition publiquement, que les autorités judiciaires peuvent s'en saisir, n'est-ce pas, pour ouvrir des enquêtes. En ce qui concerne les détails, bon, si vous en souhaitez, on vous en donnera parce que ce sont des rapports beaucoup plus détaillés. Je vous remercie !

J'ai oublié. En ce qui concerne les incidents de ce qui s'est passé hier à Yopougon-Toit rouge, effectivement nous avons conduit une enquête. Les incidents ont eu lieu, opposant les éléments des FRCI, qui sont commandés par le Commandant Doumbia, et les éléments de la Gendarmerie. Il ya eu des tirs en l'air et, malheureusement, il y a une dame qui est décédée pour avoir reçu une balle perdue et puis il y a eu deux blessés. Donc pour nous cet exercice consistait à s'assurer si ces incidents-là ne pourraient pas porter

atteinte à la sécurité des civils. Mais je pense que l'incident entre les militaires a été contenu et le calme est revenu par la suite. Voilà.

KB : Merci Guillaume. Docteur...

Dr Ball : Merci. Alors il y a deux questions auxquelles il faut répondre. C'est comment se transmet la maladie et comment il faut s'en protéger ? Alors, le poliovirus sauvage se transmet par les mains sales. Par exemple, un enfant qui a la polio, il émet dans les selles le virus. Tout contact avec ce virus-là peut être à l'origine de la polio parce que c'est un virus que l'on mange. Mais c'est un virus qui ne reste pas indéfiniment pendant de longues durées dans l'eau. Donc le traitement de l'eau est quelque chose qui est important, d'une manière générale, en matière de santé publique, mais ce n'est pas par là qu'on va régler le problème de la polio. Ensuite, je voudrais insister sur un point important. C'est que la seule façon sûre de se protéger contre la polio, c'est d'être vacciné. C'est comme cela qu'on se protège et c'est comme cela qu'on va éradiquer la maladie. Donc on doit veiller à ce que tous les enfants se présentent régulièrement dans les centres de santé et avoir une vaccination à jour, non seulement contre la polio mais également contre les autres maladies, et on doit encourager les enfants, les mères et tous les parents à présenter leurs enfants aux campagnes de vaccination pour que les enfants qui n'ont pas été vaccinés à l'occasion des séances de vaccination régulières puissent être rattrapés et pour que ceux qui ont été vaccinés mais pour lesquels la vaccination n'a pas été efficace puissent être rattrapés et bénéficier d'une seconde chance pour bénéficier de l'effet de la vaccination. Donc, ce n'est pas par une lutte pour une amélioration de la salubrité que l'on va régler la poliomyélite. C'est grâce à la vaccination que l'on va réussir à éradiquer la poliomyélite dans l'ensemble des pays du monde. J'espère que c'est clair.

Olivier Monier (Bloomberg News) : *C'est peut être moi qui ai mal entendu, mais vous parliez d'au moins huit morts et de trente blessés. C'est de quand à quand ? Merci.*

Evelyne Aka (AFP) : *C'était juste pour une précision. Tout à l'heure M. Ngefa a parlé de la situation à l'hôtel la Nouvelle Pergola concernant la position et le rôle de l'ONUCI. J'aimerais un peu qu'il revienne là-dessus, surtout par rapport aux dernières critiques formulées par une ONG.*

KB : Merci. Guillaume ?

GN : La période couverte par ces enquêtes, c'est du 10 au 17. Donc c'est la période en revue : du 10 au 17[juin]. En ce qui concerne les perceptions, je parle bien des perceptions de l'Amnesty International, ce que vous appelez critiques, nous devons d'abord voir ça dans le sens de renforcer les droits des personnes qui sont en détention. Je ne parle pas de critiques. Ils font leur travail, de nous interpeller, et nous apprécions cela. Mais il nous revient aussi de partager avec tout le monde ce que nous avons pu faire que l'opinion ne connaît pas. La surveillance de la situation des droits de l'homme des personnes en détention ne concerne pas seulement la Pergola. Elle concerne aussi Bouna et ailleurs et la division des droits de l'homme visite régulièrement, au moins pour le moment, ces deux lieux de détention sans obstruction de la part des autorités ni des personnes qui sont là et nous avons la possibilité de parler en toute indépendance avec ces personnes qui sont en détention et nous partageons avec le gouvernement les

préoccupations, qui sont quelquefois mineures, des revendications de ces personnes-là et nous attirons l'attention du gouvernement sur ce que nous avons pu constater. C'est pourquoi je dis qu'en ce qui concerne la Pergola, moi-même, je me suis rendu plusieurs fois avec mon équipe. J'ai rencontré ces personnes en privé et aucune personne n'a dit qu'elle était torturée, aucune d'elle n'a été torturée. Nous avons parlé avec les avocats aussi bien dans les lieux où les auditions ont été conduites. On a eu aussi plusieurs séances de travail avec leurs avocats ici à nos bureaux. Il n'a pas été cas de cette situation sinon on n'aurait pas hésité de le dire. Mais en ce qui concerne la sécurisation, conformément aux différents accords qu'on a signés en Côte d'Ivoire, il y avait un certain nombre de personnalités qui sont en train d'être protégées par l'ONUCI. Du moment où cela a changé de côté, l'ONUCI continue dans cette logique. Donc nous n'assurons pas la sécurité des personnes qui sont en détention. Ce n'est pas notre responsabilité. Ca c'est la responsabilité de l'état ivoirien. Cependant, il s'agit de personnalités qui sont à l'intérieur et dont certains faits qui peuvent leur être imputés, certains faits qui peuvent attenter à leur vie, peuvent avoir des conséquences aussi bien dans le cadre de ce processus. C'est pourquoi nous assurons leur sécurité. Et le fait que nous visitons ces lieux, c'est aussi une façon d'assurer une protection additionnelle. Donc d'abord on y va ; on essaie de voir si effectivement ils ont été torturés etc. Ca c'est à ce niveau-la.

En ce qui concerne Bouna, vous vous rappelez que lors d'une conférence de presse, nous avons dit publiquement que certains éléments des FRCI s'étaient introduits dans la prison et avaient imposé de mauvais traitements à certaines de ces personnes-là et des mesures correctives ont été prises. Nous avons parlé au gouvernement et des mesures correctives ont été prises et récemment, il y a une de ces personnalités qui étaient sérieusement malade, nous sommes intervenus auprès du gouvernement qui l'a fait quitter Bouna pour des soins appropriés à la PISAM. Tous ces faits, nous les laissons dans le cadre purement d'un dialogue entre le gouvernement.

Il faut encourager les efforts du gouvernement en ce qui concerne le traitement jusqu'à l'heure actuelle des personnes et des lieux que nous sommes en train de visiter régulièrement. Les conditions sont en train de s'améliorer, pas vraiment de façon que tout le monde le souhaiterait mais c'est quand même un effort. Cependant il faut dire qu'il y a des lieux que nous ne parvenons pas encore à visiter. C'est sur ce point que nous sommes encore en train de dialoguer avec le gouvernement. Ils ont donné l'accord de principe mais on n'a pas encore eu accès à l'ancien président Gbagbo. On n'a pas encore visité Korhogo, on n'a pas encore visité la Première dame. L'accord de principe est là, mais il y a des modalités et nous sommes en train de discuter pour ça. Parce que nous avons l'obligation, pas de demander l'autorisation, mais nous avons l'obligation de visiter ces lieux. Voilà la petite clarification que je pourrais faire. Merci.

KB : Je vois qu'il n'y a plus de questions. Avant de nous quitter, je voudrais faire une annonce qui sort du cadre de cette conférence de presse en quelque sorte. Le procureur de la Cour pénale internationale (CPI), Luis Moreno, demande aujourd'hui l'autorisation de la chambre préliminaire pour ouvrir

une enquête sur la situation en Côte d'Ivoire. A cette occasion, il va animer une vidéoconférence à 13H. Les personnes intéressées pourraient y participer en allant dans une des salles que l'ONUCI a mise à disposition pour cette activité. Cette salle est Unity Hall que vous connaissez. J'aimerais noter que cette conférence est celle du bureau du procureur de la CPI, pas celle de l'ONUCI. Merci.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Kenneth Blackman, Porte-parole a.i

Tél. : +225-06203392 ; Portable : + 225-0807 1548 ; Fax : +225-020235107

Email: kblackman@un.org.

<http://www.onuci.org>